



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ORGANISER LA SCOLARITE DES COLLEGIENS ET LYCEENS MALADES, ACCIDENTES OU CONVALESCENTS

Mémento académique

Ce document s'adresse à toute personne qui contribue à la scolarisation des élèves malades, accidentés ou convalescents. Il précise les procédures à mettre en œuvre dès lors que la situation personnelle d'un élève nécessite une adaptation de sa scolarité : projet d'accueil individualisé dans son propre établissement, accueil dans un établissement adapté, assistance pédagogique à domicile, recours à une formation à distance, enseignement à l'hôpital.

Lorsque leur état de santé ne permet pas une présence continue au sein de leur établissement, des élèves peuvent, en effet, avoir besoin d'une adaptation de leur parcours scolaire. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la circulaire n°2003-135 relative à la scolarisation des enfants malades insistent sur la nécessité d'une adaptation des parcours de formation : temps d'enseignement, programmations, progressions, situations d'apprentissage, évaluation, conditions de passation des examens et de la certification.

Il convient donc de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité des apprentissages et maintenir une dynamique de réussite. Cet accompagnement implique l'engagement de divers professionnels : les chefs d'établissements, les conseillers principaux d'éducation, les professeurs, les médecins, les coordonnateurs des SAPAD, les assistants sociaux, les conseillers d'orientation psychologues, les infirmiers ; ceux-ci pouvant exercer leur mission au sein des collèges, des lycées, des établissements adaptés ou dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement. Une action synergique centrée sur la réussite de l'élève suppose que ces compétences soient associées au sein d'un réseau fonctionnel et efficace. De la qualité des coopérations entre ces différents acteurs dépendra en effet la capacité à définir, en lien avec les familles, de véritables parcours personnalisés, adaptés aux besoins particuliers de ces élèves.

Quelles que soient les dispositions mises en place pour organiser sa scolarité, l'établissement dans lequel l'élève est inscrit facilite, en lien avec les dispositifs d'accompagnement, la continuité des apprentissages, la cohérence du parcours scolaire et prend en compte l'évaluation des compétences acquises.

Document réalisé sous la direction de Myriam Vial, IA-IPR SVT et Michel Petit, Inspecteur Conseiller ASH auprès du Recteur, avec la collaboration de Laurent Colon, DAFOP ; Armelle Genebrier, Corinne Grémaud et Eric Subtil, coordonnateurs SAPAD, ainsi que des médecins conseillers techniques auprès des Inspecteurs d'académie (Magdeleine Chaises, Christine Cros et Françoise Imler-Weber), et des chefs d'établissement adaptés de l'académie de Lyon : MC Lust (Chanay) ; E Subtil (Elie Vignal) ; P Duvivier (Romans Ferrari) et de leurs équipes de professeurs.

LES ETABLISSEMENTS ADAPTES ET LES DISPOSITIFS

- **LES ETABLISSEMENTS ADAPTES**

Le centre médical et scolaire M.G.E.N. de Chanay est un établissement hospitalier de soins de suite et de réadaptation. Doté d'une capacité de 115 lits, l'établissement accueille des jeunes de 10 à 18 ans, originaires de la Région Rhône-Alpes et de départements limitrophes. L'unité scolaire, implantée dans l'enceinte du Centre, est une annexe pédagogique du lycée polyvalent Saint-Exupéry de Bellegarde sur Valserine. Elle organise la scolarisation de tous les patients en prenant en compte leur niveau et leur projet scolaire et leur pathologie et les soins médicaux qu'ils reçoivent (psychopathologies de l'adolescence : dépressions, phobies scolaires et sociales, addictions, troubles alimentaires,...). Le maintien de la scolarité pour les patients du Centre contribue à leur réadaptation sociale, le projet de soins incluant la mise à distance de l'environnement habituel et la scolarisation.

*Centre médical et scolaire M.G.E.N., 7 rue du Château, 01 420 Chanay –
Tél. : 04.50.56.80.00 - Fax : 04.50.56.80.11 – site web : <http://www.netchanay.org>*

Le centre médical de rééducation pédiatrique Romans Ferrari accueille des élèves de 3 à 20 ans, grands brûlés, traumatisés crâniens et polytraumatisés (hospitalisation complète ou hôpital de jour). Pour chacun d'entre eux est élaboré un projet de soins individualisés, ainsi qu'un projet de scolarisation. Les enseignants intervenant auprès de ces élèves sont mis à la disposition par voie de convention (un directeur, sept professeurs des écoles, quatre professeurs du collège A. Franck de Miribel et deux enseignants en lycée recrutés localement). Les écoliers, collégiens, lycéens hospitalisés au centre vivent, en dehors des soins et des temps scolaires, dans des groupes de 8 à 12 élèves en fonction de leur pathologie et de leur âge. L'objectif est d'optimiser les soins qui leur sont délivrés en créant les meilleures conditions possibles.

*Centre médical de rééducation pédiatrique Romans Ferrari, rue de La Chenal, 01 700 Miribel
Tél. : 04.37.85.56.56 – Fax : 04.37.86.56.57 – site web :
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/ec-01/romans-ferrari/>*

Le collège lycée Elie Vignal de Caluire et Cuire, établissement passerelle, accueille des élèves malades ou en situation de handicap, lesquels ne peuvent plus suivre temporairement leur scolarité dans leur établissement de secteur en raison de leur fragilité, de leur fatigabilité ou de leur souffrance. La mission principale est d'éviter toute rupture ou échec scolaire dans le cursus de l'enseignement secondaire en raison d'une maladie ou du handicap. Les trente cinq enseignants sont recrutés sur postes spécifiques. L'enseignement est adapté, mais suit le cursus ordinaire de la sixième à la terminale, et dès que possible, l'élève retourne dans son établissement d'origine.

*Collège lycée Elie Vignal, 18, rue de Margnolles, 69300 Caluire et Cuire, Tél. :
04.78.29.72.40, fax : 04.78.29.72.49 – site web : <http://www.elie-vignal.fr/index.htm>*

- **LE COLLEGE ET LE LYCEE A L'HOPITAL**

Pour les départements du Rhône et de l'Ain, des professeurs du collège lycée Elie Vignal interviennent dans les hôpitaux lyonnais, en liaison avec les équipes médicales des services concernés et en fonction de l'état de santé des élèves : l'hôpital femme mère enfant, les hôpitaux neurologique et cardiologique à Bron ; le centre Léon Bérard, le centre de rééducation des Massues, la clinique Saint-Vincent de Paul à Lyon ; la clinique mutualiste de l'Union à Vaulx en Velin. Des suivis de scolarité sont également assurés au centre de

ressources pour enfants et adolescents avec lésions cérébrales acquises, à Lyon ; à l'Escale et au centre de référence pour les troubles spécifiques du langage à Bron.

Pour le département de la Loire, trois enseignants sont mis à la disposition des hôpitaux stéphanois pour la scolarisation des élèves relevant du premier degré. Ils accueillent également les professeurs missionnés dans le cadre du SAPAD, pour intervenir auprès des élèves du secondaire. Les enseignants interviennent, ponctuellement quelques heures par semaine, au pied du lit, en fonction des pathologies dans les différents services hospitaliers : Institut de cancérologie de la Loire, les services pédiatrique et de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent du centre hospitalier de Saint Etienne Nord, et le service de médecine physique et de réadaptation du centre hospitalier de Saint Etienne Bellevue.

- **LE SERVICE D'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE (SAPAD)**

Tout élève d'une école ou d'un établissement scolaire d'un des trois départements de l'Académie dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement perturbée pour raisons médicales (maladie, accident) et pour une période supérieure à deux semaines est susceptible d'être accompagné par le SAPAD. Sur signalement de l'absence de l'élève par le chef d'établissement, un coordonnateur départemental (souvent, enseignant spécialisé), prend contact avec la famille, l'équipe pédagogique de l'établissement – ou d'un autre établissement –, et le médecin de santé scolaire.

A partir d'un projet individualisé avec les parties concernées, les enseignants interviennent alors au domicile de l'élève jusqu'à son retour en classe. Ce service est gratuit pour la famille. Il fait souvent l'objet d'une convention cadre signée avec les Pupilles de l'enseignement public, association complémentaire de l'école.

SAPAD de l'Ain – Tél. : 04.74.23.71.02 – Fax : 04.74.24.65.53 – mail : sapad01@wanadoo.fr

SAPAD de la Loire – Tél. : 04.77.61.20.20 – Fax : 04.77.59.90.95 –

mail : Ce.ia42-sapad@ac-lyon.fr

SAPAD du Rhône – Tél. : 04.72.80.69.80 – Fax : 04.72.80.69.74 –

mail : Ce.ia69-medecin@ac-lyon.fr

- **Le centre national d'études à distance (CNED)**

Le recours au CNED est fréquent, lorsque les élèves ne peuvent pas bénéficier des dispositifs présentés ci-dessus. De la même manière que le SAPAD, l'avis du médecin conseiller technique des Inspecteurs d'académie – directeurs des services départementaux de l'Education nationale est systématiquement sollicité.

Les élèves inscrits au CNED disposent d'accompagnements personnalisés par des professeurs principaux ou référents ou responsables de formation qui suivent l'assiduité (mesurée par l'envoi régulier des devoirs), des professeurs tuteurs (tutorat téléphonique ou numérique).

Les bulletins trimestriels, les propositions d'orientation et les avis de conseils de classe le cas échéant sont transmis à l'établissement d'origine de l'élève.

PARCOURS DE L'ÉLÈVE

En période de soins, l'élève reste un élève du collège, du lycée au sein duquel il est inscrit.

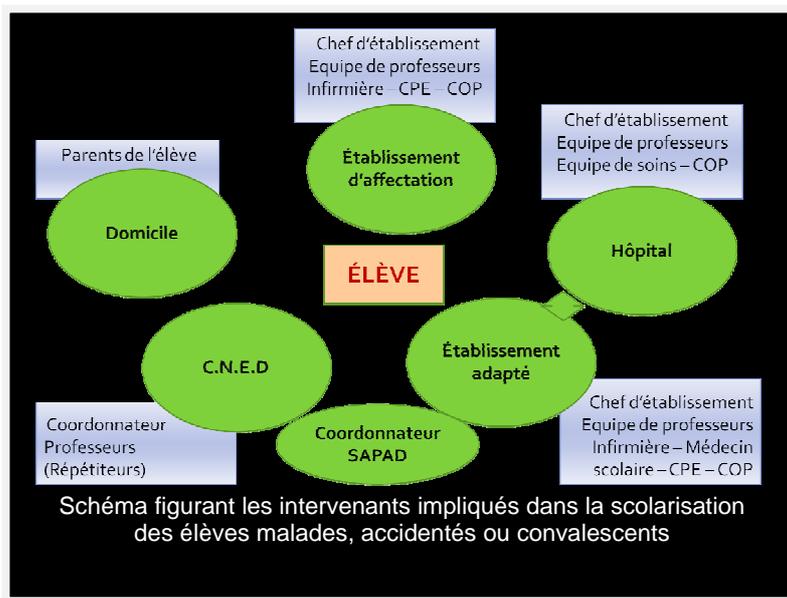
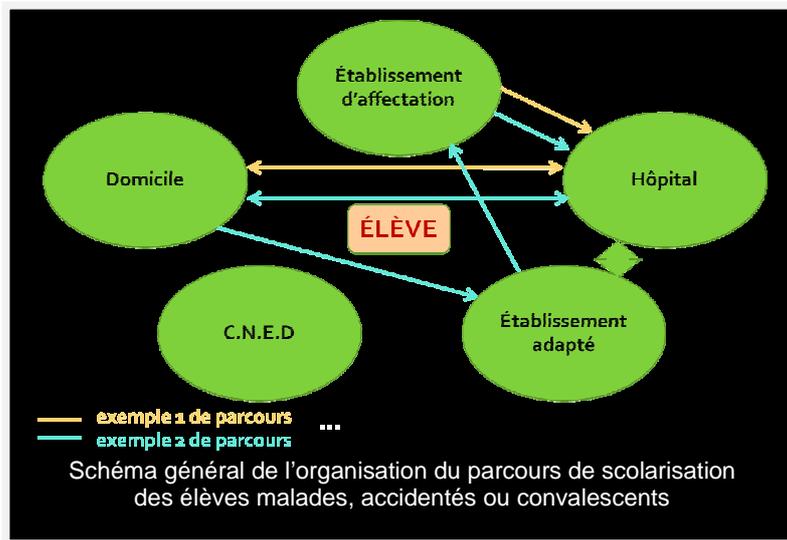
Son parcours peut être multiple et multiforme. En cas d'hospitalisation, l'élève se voit proposer des cours au pied du lit ou en salle dédiée. Il peut également être admis temporairement dans un établissement passerelle, au sein duquel un emploi du temps adapté est établi. Ce dernier est régulièrement révisé en fonction de l'évolution de son état de santé et de sa fatigabilité.

Lorsqu'il reste à son domicile, il peut bénéficier de cours dispensés par un ou plusieurs enseignants volontaires de son école ou de son établissement (d'un autre établissement, le cas échéant) dans le cadre de l'assistance pédagogique à domicile, si la durée de son absence est égale ou supérieure à deux semaines. Il peut aussi suivre en parallèle ou de manière indépendante des cours par le biais du centre national d'études à distance.

Trois étapes peuvent être identifiées au sein du parcours de l'élève :

- **L'élève va ou vient de quitter son école ou son établissement :** le chef d'établissement désigne un interlocuteur privilégié, si possible le professeur principal, qui sera l'initiateur d'un document de suivi du parcours, document adressé à la structure ou au dispositif dans lequel l'élève est scolarisé temporairement. Il s'agira d'établir avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine de l'élève un point sur sa scolarité en termes d'acquis, d'attitudes, de motivation, de projet... Le cadre de cette scolarité est précisé au travers du projet d'accueil individualisé (PAI), du projet personnalisé de scolarisation (PPS) le cas échéant. Des bilans spécifiques peuvent être mis en place. Les conditions d'enseignement sont également indiquées : temps de scolarisation, accompagnements spécifiques, matériel à utiliser, ...
L'interlocuteur dûment désigné transmet tous les documents susceptibles d'éclairer cette phase de la scolarité « hors les murs » : progressions, programmations, bulletins, cahiers, fiches, manuels, ...
- **L'élève est scolarisé temporairement dans l'un des dispositifs ou établissements présentés ci-dessus :** en concertation avec l'établissement d'origine et en accord avec la famille, un projet scolaire est défini : matières suivies, volume horaire, emploi du temps, adaptations pédagogiques et matérielles nécessaires, objectifs d'apprentissages visés par l'équipe d'accueil en lien avec le projet d'orientation et modalités d'évaluation. Un bilan des compétences acquises est transmis selon des temporalités définies au préalable à l'interlocuteur de l'établissement d'origine (cf. infra), ainsi qu'à l'élève et à sa famille.
- **L'élève revient dans son école ou son établissement d'origine :** dès que la date de retour de l'élève est connue, le chef d'établissement en est informé. Il mobilise l'équipe d'enseignants, voire le médecin et l'infirmière, autour de l'interlocuteur désigné, afin de faciliter l'accueil et le retour en classe, tant au niveau relationnel que pédagogique. Il s'appuie sur le compte rendu du parcours « hors les murs » de son élève, assorti des recommandations de l'équipe pédagogique ayant suivi l'élève.
Le médecin scolaire de l'établissement prend contact, le cas échéant, avec son (ses) confrère(s) du dispositif, de l'hôpital, de l'établissement passerelle.
En cas de PPS, l'enseignant référent est informé en vue d'une éventuelle réunion du suivi de scolarisation.

De la qualité du lien établi à chaque étape ou articulation de ce parcours dépend la réussite de l'élève. Une transmission régulière et rapide d'informations concises à propos de la scolarité de l'élève constitue l'enjeu majeur de la continuité de son parcours. Dans ce cadre, les technologies de l'information et de la communication sont à privilégier (cahier de textes électronique, carnet de suivi électronique, portfolio, courriels, ...). L'établissement tiendra ainsi compte du travail scolaire effectué durant la période de soin ou de convalescence et validera les compétences ainsi acquises



Quelques chiffres : la « file active » constituée par ces élèves est par essence fluctuante. Près de 2 000 élèves en moyenne sont concernés, sans précision de durée ; les conditions de scolarisation ne suivent pas des schémas linéaires. Il est, par conséquent, très difficile de dénombrer de manière exacte à tout moment de l'année l'état statistique de cette scolarisation. Les chiffres présentés ci-dessous revêtent un caractère global.

Etablissements et dispositifs	Centre de Chanay	Centre médical Romans Ferrari	Collège Lycée Elie Vignal	Collège et lycée à l'hôpital, Loire	Collège et lycée à l'hôpital, Rhône	SAPAD de l'Ain	SAPAD de la Loire	SAPAD du Rhône
Nombre moyen d'élèves estimé (par an)	365	150	95	17	1 200	95	110	180

Bibliographie et webliographie

• Textes officiels

- Circulaire n°98-151 du 17-7-1998 : assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - mise en place des services d'assistance pédagogique à domicile.
- Circulaire n°2003-135 du 8-9-2003 : accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - Projet d'Accueil Individualisé (scolarisation, prise de traitements médicamenteux, aménagements pédagogiques...).

• Pour aider les élèves à aborder la notion de maladie

Cycle I

- *Petit Ours Brun est malade*, Ed. Centurion Jeunesse
- V. CHENEAU *Je suis très, très malade*, Ed. Bobos Câlines-Nathan
- J. GIRARDON *Tirebouchonet a la rougeole*, Ed. Père Castor Flammarion
- A. CIVARDI *A l'hôpital*, Ed. mes premières expériences
- H. OXENBURY *La visite chez le docteur*, Ed. Albin Michel Jeunesse
- I. SANCHEZ *Quand je me soigne*, Ed. Ecole des Loisirs

Cycle II

- D. BARRIOS DELGADO *Clémentine est malade*, Ed. Du Cerf
- D. de ST MARS *Max va à l'hôpital*, Ed. Calligram
- D. de ST MARS *La copine de Lili a une maladie grave*, Ed. Calligram
- HALE *La vache orange*, Ed. Flammarion
- S. VARLEY *Au revoir blaireau*, Ed. Folio Benjamin (thème de la mort)

Cycle III

- J. CASSABOIS *Opéré d'urgence*, Farandole
- M. DELERM *La petite fille incomplète*, Ipomée Albin Michel
- DE BODE-BROERE *Grand-Père est mort*, Ed. Hatier
- B. PESKINE, *Chef de famille*, Ecole des Loisirs

Second degré

- H. JAOUEN *Mamie mémoire*, Gallimard jeunesse
- R. JUDENNE *Une vie à tout prix*, Rageot
- D. MANIER *Un âge pour tout*, Hachette jeunesse
- J-P NOZIERE *Tu seras la risée du monde*, La Martinière jeunesse

• Pour aider les enseignants à accompagner les élèves

- P. BOURDON et J. ROY *Quand l'école va au domicile*, Editions Delagrave, 2006
- *L'école partagée*, ouvrage disponible sur commande à la Fédération Générale des Associations départementales des Pupilles de l'Enseignement Public
- CRDP de Dijon *Dis maîtresse, c'est quoi la mort ?* ouvrage collectif, interrogations et préoccupations des enfants, réponses des adultes. Situations éducatives pour une prise en charge de situations de mort

• Vidéos

- *Julie, 6 ans*, à louer ou acheter à Apache BP162 - 92185 Antony Cedex - tél/fax : 01 42 37 61 88 – adresse mél : apache-asso@wanadoo.fr
- SAPAD des Landes « *Quand l'école va au domicile...* » (2009)
- CRDP Pays de la Loire « *Le SAPAD : Service d'Assistance Pédagogique à Domicile* » (2009)

• Sites

- <http://www.lespep.org> - site de la Fédération générale des PEP - Accompagnement de l'Enfant et de la Famille - Elève malade ou accidenté
- <http://www.ia01.ac-lyon.fr/> - Santé, social - Service de promotion de la santé en faveur des élèves adresse mél : ce.ia01-ssanelv@ac-lyon.fr
Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés - Octobre 2006
- <http://www.integrascol.fr/> site destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des élèves malades et/ou handicapés
- <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/> site sur la scolarisation des élèves à besoins spécifiques, entrée « scolarisation des enfants malades »
- <http://cespoemessontpourvous> : blog de poésie créée par un enseignant de collège du département de la Loire avec ses élèves de 5^{ème} et 3^{ème}, à destination des enfants et adolescents hospitalisés.